

## Commande d'un certificat de capacité matrimoniale

Les fiancés peuvent commander le certificat de capacité matrimoniale en utilisant la même formule ou une formule séparée.

Le certificat de capacité matrimoniale est délivré par l'office de l'état civil du domicile en Suisse de l'un ou l'autre des fiancés. A défaut de domicile en Suisse, l'office du lieu d'origine de la fiancée ou du fiancé est compétent. Les fiancés résidant à l'étranger peuvent commander le certificat de capacité matrimoniale par l'intermédiaire de la représentation suisse à l'étranger. La commande est à transmettre à l'office de l'état civil compétent.

Nom de famille	Nom de célibataire
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin
Etat civil actuel	
Lieu/x d'origine (citoyens suisses)	Nationalité (ressortissants étrangers)
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)
Domicile (commune et adresse exacte)	Numéro de téléphone (durant les heures de bureau) Courriel
Nom de famille après le mariage	Domicile après le mariage

et

Nom de famille	Nom de célibataire
Prénom(s)	Sexe (marquer d'une croix) <input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin
Etat civil actuel	
Lieu/x d'origine (citoyens suisses)	Nationalité (ressortissants étrangers)
Lieu de naissance (commune, canton/province, pays)	Date de naissance (jour, mois, année)
Domicile (commune et adresse exacte)	Numéro de téléphone (durant les heures de bureau) Courriel
Nom de famille après le mariage	Domicile après le mariage

Nom de famille choisi pour les futurs enfants:

Nous renonçons à choisir le nom des futurs enfants  
Raisons:

**Nous nous engageons à remettre tous les documents nécessaires et autorisons l'office de l'état civil compétent à commander à nos frais les documents suisses manquants.**

**Nous prenons acte que le mariage devra être communiqué à la représentation suisse compétente dès sa conclusion; le cas échéant, l'existence d'enfants communs doit également être signalée.**

- Nous n'avons pas d'enfants communs  
 Nous avons les enfants communs suivants:

Nom de famille <b>avant</b> le mariage des parents	Prénom(s)	Date de naissance	Domicile

Nom de famille <b>après</b> le mariage des parents	Prénom(s)	Date de naissance	Domicile

La filiation a été établie par :

- reconnaissance       déclaration judiciaire de paternité

Lieu et date	Lieu et date
Signature du fiancé	Signature de la fiancée

**Documents annexés:**

**a) concernant le fiancé**

- certificat individuel d'état civil pour personnes de nationalité suisse  
 certificat de dissolution du mariage/partenariat enregistré  
 un certificat relatif à leur domicile actuel  
 acte de naissance (pour étrangers seulement)  
 certificat d'état civil (pour étrangers seulement)  
 titre de séjour /carte pour étrangers  
 passeport ou carte d'identité

**b) concernant la fiancée**

- certificat individuel d'état civil pour personnes de nationalité suisse  
 certificat de dissolution du mariage/partenariat enregistré  
 un certificat relatif à leur domicile actuel  
 acte de naissance (pour étrangères seulement)  
 certificat d'état civil (pour étrangères seulement)  
 titre de séjour / carte pour étrangers  
 passeport ou carte d'identité.

**c) concernant les enfants communs**

- acte/s de naissance

**Commande de documents pour fiancés suisses:**

- certificat individuel d'état civil / certificat de famille / certificat de partenariat enregistré  
 un certificat relatif à leur domicile actuel

Sur demande, l'office de l'état civil ou la représentation suisse à l'étranger renseigne au sujet des documents qui doivent être présentés.